

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 014-879/13/CC

■ Approbation de l'avenant n 1 à la convention avec la SCI Norbalad pour le projet urbain partenarial à Châteauneuf-les-Martigues
DUF 13/10693/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application de l'article L.332-11-3 et L.332-11-4 du code de l'urbanisme et afin d'accompagner le développement du secteur Charité, la Commune de Châteauneuf-les-Martigues, la Communauté urbaine et les deux opérateurs immobiliers la SCI Norbalad et Bouygues Immobilier, se sont rapprochés aux fins de mise en œuvre d'un Projet Urbain Partenarial lié aux opérations de constructions des deux opérateurs.

Par délibérations du 28 juin 2013, le Conseil de Communauté de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé deux conventions de projet urbain partenarial avec chacun des opérateurs immobiliers ci avant dénommés.

La signature de ces conventions a permis de définir le programme des équipements publics nécessaires à la desserte du secteur et de mettre à la charge des constructeurs, au regard des besoins générés par leurs opérations, une participation financière pour la réalisation de ces équipements publics.

Postérieurement à la signature de ces conventions, des transactions foncières sont intervenues sur les emprises foncières nécessaires à la réalisation des équipements publics, venant ainsi réduire l'apport en foncier de la Société Norbalad prévu dans le cadre du PUP.

Ces nouveaux éléments ont pour conséquence notamment de modifier l'assiette foncière de l'opération de PUP, le montant des participations des constructeurs ainsi que les modalités de participations de chacun d'entre eux.

Ainsi, chacune des conventions signées devra faire l'objet d'un avenant celles-ci étant étroitement liées l'une à l'autre.

Ainsi, il convient d'approuver l'avenant n°1 à la Convention de projet urbain partenarial signée avec l'opérateur Norbalad

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le code de l'urbanisme
- La délibération AEC 009- 385/13/CC du conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole en date du 28 juin 2013 approuvant une convention de PUP avec Bouygues Immobilier
- La délibération AEC 010- 386/13/CC du conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole en date du 28 juin 2013 approuvant une convention de PUP la SCI Norbalad
- La convention de projet urbain partenarial signée le 19 juillet avec l'opérateur Bouygues Immobilier
- La convention de projet urbain partenarial signée le 19 juillet 2013 avec la SCI Norbalad

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de prendre en considération les transactions foncières intervenues dans le cadre des opérations des deux opérateurs immobiliers concernés par le PUP

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la convention de Projet urbain partenarial conclue avec la SCI Norbalad.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à
l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
AEC 014-879/13/CC

Eugène CASELLI

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013